

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002345

OBJET :

**Convention de partenariat
avec l'association "NATURA-
LIEN pour la présentation de
deux conférences en lien avec
l'écologie et la protection de
l'environnement « Vivre en
harmonie avec un sol vivant »
à la Médiathèque de Caux
et « Le monde(dingue) des
graines » à la Médiathèque de
Pézenas pour un montant
de 600 €**

Réf. : MP/FD (Lecture Publique / Réseau
des Médiathèques de la CAHM)
Rubrique dématérialisée : 1.1 « Autres
contrats »
Pièce annexe : convention de partenariat

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'Agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la passation des contrats, conventions de prestations de service, de maintenance et d'entretien en deçà du seuil réglementaire applicable aux marchés à procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que la Communauté d'agglomération approuve le projet de conférences de l'Association « NATURA-LIEN » ;

CONSIDÉRANT que cette initiative en lien avec l'écologie et le développement durable, favorise le rayonnement de la culture sur le territoire communautaire.

DÉCIDE

- **Article 1** : De conclure une convention de partenariat avec l'Association « Natura-Lien » domiciliée 471 Avenue Pierre Mendès France, Parc de Villamont, Appt A05, à BEZIERS (34500), représentée par monsieur Yan PARENT en sa qualité de Président qui propose, conjointement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, d'animer deux conférences en lien avec l'écologie et le développement durable sur le Réseau des Médiathèques de la CAHM :
 - Une première conférence intitulée « Vivre en harmonie avec un sol vivant » est programmée le mardi 20 septembre 2022 à 18h30 à la Médiathèque de Caux.
 - Une seconde conférence intitulée « Le monde (dingue) des graines » est programmée le mercredi 21 septembre 2022 à 18h30 à la Médiathèque de Pézenas.
- **Article 2** : Le montant total de la prestation de l'association « Natura-Lien » pour les deux conférences s'élève à la somme de 600 € (six cent euros).
- **Article 3** : De prélever les dépenses inhérentes à ce partenariat et décrites dans la convention établie, sur le Budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 16 août 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 16 août 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220803-C00234510-AR